

# Réunion du Conseil Municipal du 17 octobre 2023

## PROCES-VERBAL DE SÉANCE

*L'an deux mil vingt-trois, le 17 octobre à 19h30, le Conseil Municipal de la Commune, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur David ERNEST, Maire.*

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de conseillers présents : 13

### Membres présents :

ASTIER Elisabeth, BAC Jean-Jacques, BOMBAL Philippe, BORIE Jean-Philippe, BRUEL Nicole, DEFILQUIER SOUBRIER Nadine, ERNEST David, LACASSAGNE Thierry, LAROUSSINIE Claude, LAROUSSINIE Michel, LIMOUSIN Frédéric, PAUPERT Jérémie, VALET Pierre-Vincent.

Membres absents : FERNANDEZ Aurélie, LAROUSSINIE Marie-Ange (excusée).

### Points à l'ordre du jour :

Tarifs Eau & Assainissement ; Transfert des biens de sections de Lafage et du Bourg : mise en œuvre de l'intérêt général ; Subventions projet culturel et voyage scolaire et questions diverses.

### Secrétaire de séance :

Monsieur Pierre-Vincent VALET est désigné secrétaire de séance.

### Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 07 septembre 2023

Le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 07 septembre 2023 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

---

## Délibérations votées par le Conseil Municipal

### ▪ Tarifs Eau et Assainissement au 1<sup>er</sup> novembre 2023

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal les tarifs de l'eau et de l'assainissement en vigueur. Il explique qu'au vue de l'augmentation des tarifs des compteurs, il conviendrait d'augmenter le prix de pose d'un compteur avec regard. Par ailleurs, au vue des travaux de mise aux normes des stations d'assainissement, il propose d'augmenter le prix de l'assainissement de 1,40 à 1,42 €/m<sup>3</sup>.

Accord du Conseil Municipal. Voir détail en annexe des tarifs votés.

### ▪ Transfert des biens de section de Lafage et du Bourg

Monsieur le Maire propose le transfert des biens de section de Lafage et du Bourg par la procédure d'intérêt général. La superficie totale des parcelles concernées est de 4 273m<sup>2</sup>. Il précise que, conformément à l'article L.2411-2 du CGCT : « la gestion des biens et droits de la section est assurée par le Conseil Municipal et par le Maire ».

L'article L.2411-12-2 du CGCT précise que « le transfert à la commune de tout ou partie des biens d'une section peut être prononcée par le Préfet à la demande du Conseil Municipal afin de mettre en œuvre un objectif d'intérêt général ... »

Cette délibération doit faire l'objet d'une insertion dans un journal habilité à recevoir les Annonces Légales

Accord du Conseil Municipal.

Au cours de la réunion publique du 7 octobre, Madame DELORT de la sous-Préfecture de Saint-Flour a présenté la procédure de transfert des biens mise en place pour les biens de section de Cantuel, du Bousquet, du Garric et de Lafage. Les membres de ces sections sont invités à voter pour exprimer leur accord ou non avec cette communalisation. La procédure est en cours.

### ▪ Demande de subvention – projet culturel Collège la Ponétie

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la demande de subvention du collège de la Ponétie relative à un projet culturel auquel participent deux élèves de la commune. Il propose de verser une aide de 25 € / enfant.

Accord du Conseil Municipal.

### ▪ Demande de subvention voyage

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la demande de subvention dans le cadre d'un voyage scolaire pour une élève du lycée Jean Monnet domiciliée sur la commune. Il propose de verser une aide de 50 € / enfant.

Accord du Conseil Municipal.

## Questions diverses

### ▪ Bien de section de Vergne Nègre

Le bien de section est une indivision entre M. LACOSTE et la section. Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal qu'il convient dans un premier temps, sur les conseils de la Sous-Préfecture, de rompre cette indivision par le rachat par la commune aux héritiers de Monsieur Lacoste, de sa part dans l'indivision.

Pour cela, il est nécessaire que l'assemblée décide d'un prix d'achat au m<sup>3</sup>. Après discussion et vote, le conseil municipal décide d'un prix d'achat de 0,85 m<sup>3</sup>.

### ▪ Mise aux normes des stations d'assainissement collectif

Suite aux résultats du diagnostic, la décision a été prise de refaire à neuf l'ensemble des 4 stations communales par des stations avec filtres plantés de roseaux, dont le coût est estimé à 886 300 € HT.

Il conviendra d'acquérir environ 600m<sup>2</sup> de terrain en aval de la station de Cancelade et 2 500m<sup>2</sup> en amont de la station du Bourg.

Une demande de subvention sera déposée dans le cadre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) 2024 et auprès de l'Agence de l'eau Adour Garonne.

### ▪ RIFSEEP : révision

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de solliciter le prochain Comité Social Territorial en vue de réviser le Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel des adjoints techniques communaux afin de porter le montant maximal annuel de 1 500 à 3 000 €.

Accord du Conseil Municipal.

### ▪ Révision loyer Escarpidou

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de ne pas appliquer d'augmentation du loyer de l'Escarpidou, dans le cadre de la révision annuelle au 1<sup>er</sup> novembre.

Accord du conseil Municipal (la partie logement n'est pas concernée).

### ▪ Salle polyvalente

236 000 € d'aide ont été obtenues dans le cadre du Fonds Vert. Une demande de subvention sera déposée dans le cadre de la DETR 2024.

Une rencontre de présentation du projet aux conseillers départementaux aura lieu le 6 novembre prochain en vue d'une demande d'aide dans le cadre du Fonds Cantal Développement.

### ▪ Programme « Villages d'avenir »

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le programme « Villages d'avenir » qui vise à aider les communes rurales de petite taille à réaliser leurs projets de développement à travers un accompagnement en ingénierie dans le respect des enjeux de transition écologique.

Une candidature « en grappe » avec une dizaine de communes limitrophes avec pour projet l'installation de panneaux photovoltaïques en autoconsommation sur les bâtiments publics est envisagée.

### ▪ Divers

- Devis pour réparation de l'épareuse reçu pour un montant de 2.417 € - Autres devis à solliciter

- Rassemblement des containers d'ordures ménagères : à compter du 7 novembre, l'ensemble des containers seront rassemblés aux Points d'Apport Volontaires. Une information aux habitants sera adressée le 18 octobre par courrier.

- RDV notaire le 17/10 pour signature de l'échange à Trémoulines avec l'indivision Soubrier et le 27/10 de la vente des terrains du lotissement des châtaigniers à Maisons Partout.
- Fresque pédagogique réalisée par les enfants de l'école sous le préau du 9 au 13 octobre.
- Point sur les Déclarations d'Intention d'Aliéner : 12 DIA ont été traitées depuis le début de l'année.
- Demande de la société TERRAVENE pour une réunion de présentation au Conseil Municipal d'un projet d'agrivoltaïsme sur la commune. Accord pour une présentation avant la prochaine séance du conseil.
- Plan Vigipirate : passage au risque Attentat, les parents ne doivent pas pénétrer dans la cour de l'école.
- Arrêté Préfectoral de limitation des usages de l'eau : passage au niveau Crise.
- Cérémonie de commémoration du 11 novembre : le samedi 11 novembre à 11h au Monument aux morts.
- Permanence des élus le 4 novembre : D. ERNEST, JP BORIE, N.DE FILIQUIER SOUBRIER, A.FERNANDEZ

### Tour de table

- Eclairage public : végétation gênante autour d'un luminaire à la Croix d'Aubugues
- Demander l'élagage des arbres sur le route de Trémoulines.

**Le Maire :**

**David ERNEST**

**Le secrétaire de séance :**

**Pierre-Vincent VALET**